

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°59-2024</p>	<p>MOYENS GENERAUX MARCHE DE FOURNITURES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Marché n° 2024-33 de fournitures visant à l'acquisition de véhicules passé avec MOUZILLON POIDS LOURDS (44)</i>
-------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'inscription faite au budget de la Ville ;

Vu la consultation lancée le 23 février 2024 ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public de fournitures n° 2024-33 destiné à la fourniture de véhicules, aux conditions suivantes :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT (en euros HT)
<p>MOUZILLON POIDS LOURDS</p> <p>ZA DES 4 CHEMINS</p> <p>44330 MOUZILLON</p>	<p>31 390.00 € HT</p>

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 26 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise en Préfecture le **14 MAI 2024**

Et affichée le **21 MAI 2024**

